



Centre COULEUR NATURE – FOL26
95 route des forêts – La Jarjatte
26620 LUS LA CROIX HAUTE
Tél : 04.92.58.50.49
Mail : lus.couleur.nature@fol26.fr



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES 2024

ARTICLE 1 – Posture et valeurs

L'accueil en ALSH propose sur la base d'un projet pédagogique et en concertation avec les enfants, des projets d'animations épanouissants : grands jeux, animations autour de la faune et de la flore du milieu, découverte d'activités et jeux d'expression, balades, jeux d'aventure, création artistique, cuisine, projets collectifs...

Ceci dans un esprit de vivre et faire ensemble et afin de concevoir un accueil de loisirs aux animations riches et variées tout au long de l'année.

ARTICLE 2 – Adhésion et inscription

Nous pouvons accueillir les enfants à partir de 3 ans révolus (s'ils n'ont plus besoin de couches et sont propres) et jusqu'à 12 ans.

Une **adhésion de 8 € par enfant** est facturée une fois par an et est valable pour une année scolaire.

Les inscriptions peuvent se faire par mail avec règlement dans la boîte aux lettres du centre ou à l'accueil de Couleur Nature tous les mardis de 9h à 16h, et au plus tard 15 jours avant le début de l'activité. Le dossier d'inscription doit être dûment rempli pour la saison en cours. Vous vous engagez à nous signaler tout changement de coordonnées.

Avant chaque nouvelle période d'inscription, un justificatif de revenus doit être fourni (attestation Quotient Familial CAF ou dernier avis d'imposition) car les tarifs des activités dépendent de vos revenus (barème à 11 tranches).

ARTICLE 3 – Réservations et annulations

- **Pour les vacances scolaires** : inscription à la journée.

Le règlement se fait à l'inscription

Nous acceptons les bon vacaf pour les départements de la Drôme et des Hautes Alpes (format papier uniquement)

Une annulation de réservation peut se faire par mail ou par téléphone selon les conditions suivantes :

- **Annulation gratuite** plus de 14 jours avant ou en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical.
- **50% de retenue** si annulation plus de 7 jours avant et moins de 14 jours avant
- **100% de retenue** si annulation moins de 7 jours avant.
- **Les montants retenus si l'annulation à lieu dans les 14 jours précédents l'accueil seront calculé SANS les bons vacaf.**

Dans tous les cas, nous vous remercions de signaler l'absence de votre enfant dès que possible, afin que nous puissions proposer une place à une autre famille.

Si vous êtes bénéficiaire des aides VACAF, nous vous rappelons que la CAF ne les attribue que si l'enfant a été réellement présent. Comme cette aide est déduite lors de la réservation, nous devons en revanche vous la refacturer en cas d'absence.

ARTICLE 4 – Fonctionnement, accueil et logistique

	VACANCES
Arrivées	8h30
Départs	17h

Les enfants doivent être accompagnés **jusque dans les locaux** de l'Accueil de Loisirs (sauf indication contraire) et confiés à l'animateur.ice accueillant.e.

Les horaires d'arrivée et de départ doivent être respectés. La responsabilité de l'association s'arrête à la fin de la plage d'accueil.

Les repas doivent être apportés dans des glacières ou poches isothermes, chaque plat devant être placé dans une boîte alimentaire - plastique ou verre - au nom de l'enfant (pas de poches plastiques). Pensez également aux couverts. Le sac sera confié à l'animateur.ice dès son arrivée. Des modifications en cours d'année pourront avoir lieu selon la situation et les normes sanitaires en vigueur.

Les jours de sortie, il faut prévoir : un **pique-nique + une bouteille d'eau.**

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol des effets personnels des enfants (bijoux, vêtements, jouets...).

ARTICLE 5 – Autorisations / informations

En communiquant mon numéro d'allocataire, j'autorise le personnel de la FOL Drôme à consulter certaines informations de mon dossier d'allocations familiales (adresse, composition familiale, quotient familial).

En communiquant mon adresse mail, je consens à être contacté par Couleur Nature - FOL26 pour les besoins liés à l'inscription (envoi factures, infos parentes, etc.)

ARTICLE 6 – Barème tarifaire

TARIFS	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Quotient Familial	0 250	251 375	376 500	501 625	626 750	751 825	826 1000	1001 1250	1251 1501	1501 2000	2001 9999
Journée	7,00 €	7,70 €	8,50 €	9,20 €	10,20 €	11,70 €	14,00 €	15,30 €	17,00 €	18,90 €	21,00 €
Demi-journée (mercredi uniquement)	3,50 €	3,85 €	4,25 €	4,60 €	5,10 €	5,85 €	7,00 €	7,65 €	8,50 €	9,45 €	10,50 €

TARIFS NON RESIDENT PERMANENT : + 3€ par jour (dont adhésion à l'association)

ARTICLE 7- Calendrier des inscriptions

Date limite d'inscription	Vacances
Vendredi 9 février 2024	Février : du 26 février au 8 mars 2024
Vendredi 5 avril 2024	Printemps : du 22 au 26 avril 2024
Vendredi 21 juin 2024	Eté : du 8 juillet au 16 août 2024

A : Le

Signature : Précédée de la mention « lu et approuvé »